

## AAP JURA Création Espace à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle EVARS

Au sein de chaque département, en complémentarité avec les Centres gratuits de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) et des Centres de santé sexuelle (CSS), deux grandes missions sont assurées par les Espaces Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS) :

- Informer sur les droits des personnes sur la vie affective, relationnelle et sexuelle en la matière, dont contraception, IVG (conduite d'entretiens préalables), prévention des IST.
- Accompagner les personnes confrontées à des difficultés ou à des interrogations dans ce domaine

Dans ce contexte, et suite à la récente fermeture de l'EVARS situé à Champagnole, la Déléguée Départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité, en lien avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, souhaitent lancer un AAP afin de créer un EVARS dans le Jura pour l'année 2024.

Le présent cahier des charges vise à informer les porteurs de projets sur les objectifs et les modalités de dépôt de candidatures au titre de cet appel à projet départemental.

		Précisions
Lieu d'exercice	Centres de santé sexuelle, associations, établissement de santé pratiquant les IVG, les CAF et en libéral.	Une localisation facile d'accès ou à fort passage est indispensable. Des permanences régulières doivent être identifiées pour les usagers. Des permanences délocalisées sont souhaitées. Des séances collectives sont à prévoir, notamment à destination des scolaires.
Public	Tout public : une personne, un couple, une famille ou un groupe, quel que soit l'âge...	
Missions	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle</li> <li>2. Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.</li> </ol>	Se référer au <a href="#">Décret n°20186169 du 7 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial</a>

Accompagnement	Les personnels, salariés ou bénévoles, exerçant les missions des EVARS auprès des usagers sont formés à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ou au conseil conjugal en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle.	Des attestations de suivi de formation sont exigées Se référer à l' <a href="#">Arrêté du 3 décembre 2010 relatif à la formation des personnels intervenant dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial</a>
Financement	BOP 137 à hauteur de 10 000 euros par an (sous réserve des abondements nationaux)	Les cofinancements sont souhaités.
Délais	Candidatures à transmettre avant le mardi 31 octobre 2023 (20h00) à : <a href="mailto:stephanie.deblaere@jura.gouv.fr">stephanie.deblaere@jura.gouv.fr</a> et en copie : <a href="mailto:cecile.lyautey@jura.gouv.fr">cecile.lyautey@jura.gouv.fr</a>	Le jury, composé de membres de la DDETSPP, de l'ARS et de la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité se réunira fin octobre pour statuer sur les différentes candidatures.

Le descriptif du projet devra comporter les éléments suivants :

- présentation des caractéristiques du projet : présentation de la structure candidate, expérience dans le domaine, modalités d'organisation envisagées...
- implantation territoriale envisagée ;
- partenariats éventuels ;
- budget prévisionnel.

Nous attirons votre attention sur les **délais courts de mise en œuvre, dès janvier 2024** et la nécessité pour la structure retenue de **fournir le dossier nécessaire pour obtenir l'agrément du Préfet du Jura avant décembre 2023** conformément à l'[Instruction du 23 août 2018 relative à la réforme des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial](#) .

Pour toute question, merci de vous adresser à la déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : [stephanie.deblaere@jura.gouv.fr](mailto:stephanie.deblaere@jura.gouv.fr)